

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 22 avril 2016

11^{ème} **Commission**
N° CP-2016-4-11-2

Service instructeur

DIAT - Service de l'action internationale et
transfrontalière et du bilinguisme

Service consulté

**COOPÉRATION AVEC LE POWIAT DE WROCLAW (POLOGNE) : DÉPLACEMENT
D'UNE DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE EN POLOGNE DU 16 AU 19 JUIN
2016**

Résumé : Dans le cadre du partenariat entre le Département et le Powiat de Wroclaw (Pologne), il vous est proposé d'approuver le déplacement d'une délégation d'élus et d'agents départementaux en Pologne du 16 au 19 juin 2016. L'objectif de ce déplacement est l'échange d'expériences dans le domaine de la culture, Wroclaw jouissant du statut de capitale européenne de la culture cette année, ainsi que l'organisation d'un comité mixte, instance de pilotage du partenariat entre les deux collectivités.

Le Powiat de Wroclaw (Pologne), partenaire du Département depuis 2001, invite une délégation départementale en Pologne du 16 au 19 juin 2016 pour un échange d'expériences dans le domaine de la culture, la ville de Wroclaw jouissant du statut de capitale européenne de la culture en 2016. Le déplacement permettra également l'organisation d'une réunion du comité mixte de coopération, instance qui se réunit annuellement pour piloter le partenariat entre les deux collectivités. En particulier, le comité mixte devrait valider les grandes orientations du programme de travail 2017-2019, dont le détail fera l'objet d'une présentation en Commission Permanente à l'automne.

La délégation départementale se composerait de :

- M. Michel HABIG, 3^{ème} Vice-Président du Conseil départemental, membre du comité mixte,
- M. Lucien MULLER, Conseiller départemental, membre du comité mixte,
- M. Pierre VOGT, Conseiller départemental, membre du comité mixte,
- Un agent de la Direction de l'Éducation, de la Culture et des Sports,
- M. Laurent LEONHARD, chargé de mission Coopération transfrontalière au Service Prospective et Politique européenne de la Direction Europe Attractivité et Aménagement.

En cas de désistement, un élu pourra se faire remplacer par un autre. Il en va de même pour les agents du Département. Ces remplacements devront se faire dans la limite du nombre de places initialement prévu.

Conformément à l'accord de coopération du 27 juin 2001 entre le Département et le Powiat de Wroclaw, l'hébergement et les repas sur place seront pris en charge par notre partenaire polonais.

Les autres dépenses induites par ce déplacement sont évaluées à 4 500 € et se décomposent comme suit :

- les frais de déplacement des élus sont évalués à 1 500 € (soit 500 € par personne) et seront imputés sur le programme J618/3276, chapitre 65, fonction 021, nature 6532 du budget départemental 2016 ;
- les frais de déplacement des agents départementaux sont évalués à 1 000 € (soit 500 € par personne) et seront imputés sur le programme J613/32262, chapitre 011, fonction 0201, nature 6251 du budget départemental ;
- les frais de location d'un véhicule du 16 au 19 juin 2016 sont évalués à 1 000 € et seront imputés sur le programme J613/32262, chapitre 011, fonction 0201, nature 6251 du budget départemental ;
- les dépenses de traduction, évaluées à 500 €, seront imputées sur le programme F612/2676, chapitre 011, fonction 048, nature 6188 du budget départemental 2016 ;
- les frais de représentation, évalués à 500 €, seront imputés sur le programme F614/2686, chapitre 011, fonction 048, nature 6185 du budget départemental 2016.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'approuver :

- l'opportunité du déplacement ;
- la composition de la délégation ;
- la possibilité de remplacer, en cas de désistement, un élu par un autre élu et un agent du Département par un autre agent, dans la limite du nombre de places prévu initialement ;
- la prise en charge budgétaire des frais générés par cette action.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN